

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2017

DELIBERATION N°2017-37

OBJET : Attribution Indemnité de Conseil au Payeur Départemental

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : MM. IZARD, SAVELLI, SOLERA, KARSENTI, TENE, LAVAL, Mme HORN.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT, M. CLEMENT représenté par M. STRAMARE, M. CARON-JOURDA représenté par Mme VEZAT-BARONIA, M. PORTEY représenté par Mme KLINGENFUS, Mme AMIEL représentée par M. POUVILLON, M. GUILHOT représenté par M. CHATONNAY, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Mme FLOUREUSSES.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme VOLTO représentée par M. IZARD.

Contenu délibération :

Le Président rappelle qu'en qualité d'établissement public, le CDG31 bénéficie d'une assistance en matière financière et budgétaire assurée par le Payeur Départemental.

Il informe qu'à la suite du départ à la retraite de Monsieur Michel LAMBERT à compter du 03/11/2017, Madame Sylvie SIRE a été nommée Responsable de la Paierie Départementale.

Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 16 septembre 2014, celle-ci avait décidé d'accompagner l'assistance assurée par le Payeur Départemental d'une indemnité de conseil.

Il propose que cette indemnité soit maintenue au profit de Madame Sylvie SIRE à compter de la date de son entrée en fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- De prendre acte de la nomination de Madame Sylvie SIRE en qualité de Responsable de la Paierie Départementale ;
- De maintenir l'indemnisation prévue par délibération du Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2017 au profit de Madame Sylvie SIRE ;
- De donner pouvoir au Président pour l'exécution financière correspondante.

Fait à Labège,
Le 29 Novembre 2017

Le Président,

Pierre IZARD